



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf le 14 mars à 20h, sous la présidence de Régis DORBACH, Maire, les membres du Conseil Municipal de MANDEREN-RITZING se sont réunis en la salle du conseil

Etaient présents :

Robert BERGER, Sylvain BETTEMBOURG, Carole CHASSARD, Laurent FRESSONNET, Patrick HEIN, Robert JOYEUX, Jérôme LENNINGER, Elisabeth MONSEL-REDLINGER, Armand NIEDERCORN, Gilbert SCHLENCK, Joël WEITER.

Procuration : Chantal LELLIG à Régis DORBACH, Christophe BECKER à Robert JOYEUX, Marie-Michelle WEITER à Patrick HEIN,

Absents: Christelle MAUJEAN, Mark RITZEN, Pierre STREMLER, Patricia SOLANILLA, Olivier TRITZ,

33-2019 Compte administratif 2018 Manderen – Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants et le Code des Communes articles R.241-1 à R.241-33,

Vu la délibération 14/2018, du Conseil Municipal de la commune de Manderen, en date du 08 mars 2018,

M. DORBACH Régis, maire, présente au conseil municipal le compte administratif 2018 – Budget principal de la commune de Manderen.

Sous la présidence de Robert JOYEUX, adjoint au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2018 – Budget Principal - de la commune de Manderen qui présente le résultat suivant :

		EXERCICE N-1	Affectation résultat	EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE
Section d'Investissement	recettes			221431,61	
	dépenses			103792,22	
	solde	51046,06		117639,39	168685,45
Section de fonctionnement	recettes			349397,10	
	dépenses			273080,94	
	solde	178648,04	110066,47	76316,16	144897,73
	total	229694,10		193955,55	313583,18



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 14 MARS 2019

34-2019 Compte administratif 2018 Manderen – Budget Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants et le Code des Communes articles R.241-1 à R.241-33,

Vu la délibération 15/2018, du Conseil Municipal de la commune de Manderen, en date du 08 mars 2018,

M. DORBACH Régis, maire, présente au conseil municipal le compte administratif 2018 – Budget assainissement de la commune de Manderen.

Sous la présidence de Robert JOYEUX, adjoint au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2018 – Budget assainissement - de la commune de Manderen qui présente le résultat suivant :

		EXERCICE N-1	AFFECTATION	EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE
Section d'Investissement	recettes			442495,65	
	dépenses			430760,69	
	solde	-135088,50		11734,96	-123353,54
Section de fonctionnement	recettes			55006,81	
	dépenses			35737,51	
	solde	46391,32	31991,26	19269,30	33669,36
	total	-88697,18	31991,26	31004,26	-89684,18

35-2019 Compte de gestion 2018 Manderen – Budget Principal

M. DORBACH Régis, maire, présente au conseil municipal le compte de gestion 2018 – budget principal, de la commune de Manderen

Après délibération, le conseil municipal accepte le compte de gestion présenté par Mme le Percepteur pour l'exercice 2018 et n'émet aucune réserve, ni observation.

36-2019 Compte de gestion 2018 Manderen – Budget Assainissement

M. DORBACH Régis, maire, présente au conseil municipal le compte de gestion 2018 – budget assainissement, de la commune de Manderen

Après délibération, le conseil municipal accepte le compte de gestion présenté par Mme le Percepteur pour l'exercice 2018 et n'émet aucune réserve, ni observation.



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 14 MARS 2019

37-2019 Affectation résultat 2018 Manderen – Budget Principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 – budget principal
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif 2018 – budget principal - commune de Manderen présente :

un excédent de fonctionnement de **144 897. 73€**

Décide de l'affectation suivante sur le budget de la commune nouvelle MANDEREN-RITZING:

Affectation du résultat =

résultat d'inv,	168685,45
RAR recette	53944,19
RAR dépense	292149,48
besoin de fin,	-69519,84

résultat de fonctionnement			144897,73
besoin de financement c/1068			69519,84
excédent fonct, reposté C/002			75377,89

38-2019 Affectation résultat 2018 Manderen – Budget Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 – budget assainissement
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif 2018 – budget assainissement - commune de Manderen présente :

un excédent de fonctionnement de **33 669.36€**

Décide de l'affectation suivante sur le budget de la commune nouvelle MANDEREN-RITZING:

Affectation du résultat =

résultat d'inv,	-123353,54
RAR recette	45000,00
RAR dépense	29705,51
besoin de fin,	-108059,05

résultat de fonctionnement			33669,36
besoin de financement c/1068			33669,36
excédent fonct, reposté C/002			



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 14 MARS 2019

39-2019 Compte administratif 2018 Ritzing – Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants et le Code des Communes articles R.241-1 à R.241-33,

Vu la délibération, du Conseil Municipal de la commune de Ritzing, en date du

M. HEIN Patrick, 1^{er} adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte administratif 2018 – Budget principal de la commune de Ritzing.

Sous la présidence de Carole CHASSARD, adjointe au Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2018 – Budget Principal - de la commune de Ritzing qui présente le résultat suivant :

		EXERCICE N-1	AFFECTATION	EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE
Section d'Investissement	recettes				
	dépenses				
	solde	135106.25		43878.52	178984.77
Section de fonctionnement	recettes				
	dépenses				
	solde	45624.39		- 369.33	45255.06
	total	180730.64		43509.19	224239.83

40-2019 Compte administratif 2018 Ritzing – Budget Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants et le Code des Communes articles R.241-1 à R.241-33,

Vu la délibération, du Conseil Municipal de la commune de Ritzing, en date du

M. HEIN Patrick, 1^{er} adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte administratif 2018 – Budget assainissement de la commune de Ritzing.



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 14 MARS 2019

Sous la présidence de Carole CHASSARD, adjointe au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2018 – Budget assainissement - de la commune de Ritzing qui présente le résultat suivant :

		EXERCICE N-1	AFFECTATION	EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE
Section d'Investissement	recettes				
	dépenses				
	solde	46364.18		652.61	47016.79
Section de fonctionnement	recettes				
	dépenses				
	solde	6390.03		1636.60	8026.63
	total	52754.21		2289.21	55043.42

41-2019 Compte de gestion 2018 Ritzing – Budget Principal

M. HEIN Patrick, 1^{er} adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion 2018 – budget principal, de la commune de Ritzing

Après délibération, le conseil municipal accepte le compte de gestion présenté par Mme le Percepteur pour l'exercice 2018 et n'émet aucune réserve, ni observation.

42-2019 Compte de gestion 2018 Ritzing – Budget Assainissement

M. HEIN Patrick, 1^{er} adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion 2018 – budget assainissement, de la commune de Ritzing

Après délibération, le conseil municipal accepte le compte de gestion présenté par Mme le Percepteur pour l'exercice 2018 et n'émet aucune réserve, ni observation.



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 14 MARS 2019

43-2019 Affectation résultat 2018 Ritzing – Budget Principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 – budget principal

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif 2018 – budget principal - commune de Ritzing présente :

un excédent de fonctionnement de **45 255.06 €**

Décide de l'affectation suivante sur le budget de la commune nouvelle MANDEREN-RITZING:

Affectation du résultat =

résultat d'inv,	178984.77
RAR recette	92719.00
RAR dépense	171325.77
Excédent de financement	100378.00

résultat de fonctionnement		45255.06
besoin de financement c/1068		
excédent fonct, reposté C/002		45255.06

44-2019 Affectation résultat 2018 Ritzing – Budget Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 – budget assainissement

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif 2018 – budget assainissement - commune de Ritzing présente :

un excédent de fonctionnement de **45 255.06 €**

Décide de l'affectation suivante sur le budget de la commune nouvelle MANDEREN-RITZING:

Affectation du résultat =

résultat d'inv,	47016.79
RAR recette	
RAR dépense	47016.79
Excédent de financement	

résultat de fonctionnement		8026.63
besoin de financement c/1068		
excédent fonct, reposté C/002		8026.03



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 14 MARS 2019

45-2019 Attribution marché enfouissement de réseaux Tunting

M. le Maire présente au conseil le résultat de l'ouverture de plis et l'analyse faite par le bureau AIR pour les travaux d'enfouissement de réseaux secs à Tunting, Grand'rue, Chemin de la Carrière, Rue de l'Impasse, Impasse de la Chapelle.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'attribuer les travaux à l'entreprise MTP pour un montant de 237 812 .50 € HT
- charge de la signature du marché et de tous documents afférents au marché.

46-2019 Délibération listant les dépenses à imputer au compte 6232

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose que soient prises en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, touristiques, inauguration (dépenses inhérentes à la Saint Nicolas, Noël, Repas des Anciens, Sapeurs-Pompiers, 11 novembre, ...)
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements (mariage, décès, naissances, départs en retraite, récompenses) ou lors de réceptions officielles
- les frais de restauration des élus liés aux actions communales
- les dépenses liées à l'achat de denrées et fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'affectation des dépenses suscitées au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonie » dans la limite des crédits prévus au budget.



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 14 MARS 2019

47-2019 Subvention école et pêche

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer :

- une subvention de 700 € à l'école maternelle pour l'année scolaire 2018-2019
- une subvention de 450 € à l'école de Ritzing pour l'année scolaire 2018-2019
- une subvention de 250€ à l'association « la Truite d'Apach »

48-2019 Modification numérotation rue Principale

Suite à la fusion des communes de Manderen et Ritzing, des doublons de numérotation ont été constatés sur la Rue Principale entre Manderen et Ritzing.

Le conseil municipal, après délibération décide de la renumérotation de la Rue Principale sur la commune historique de Ritzing, cette dernière débutera par le chiffre 51 à gauche en venant de la commune historique de Manderen.

Affiché le 19 mars 2019

Régis DORBACH
Maire,